

**COMMUNE DE SAINT MARTIN LA PORTE**  
**CONTRAT D'ABONNEMENT ORDINAIRE AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU**

**Numéro d'abonnement :**

- Type d'abonnement :
- Diamètre du branchement :

Date et mise en service du branchement (5) :

Date et départ de l'abonnement :

**Entre :** La Commune de SAINT MARTIN LA PORTE (Savoie) - Service des eaux.

et M., Mme, Mlle :

demeurant à :

agissant en qualité de (2)

dénoté(e) ci-après l'abonné.

**Il est convenu :**

- qu'un abonnement au service de distribution d'eau désigné ci-dessus est souscrit par l'abonné dans les conditions définies par le présent contrat pour la desserte de l'immeuble sis à SAINT MARTIN LA PORTE, lieu-dit
- que cet abonnement est destiné aux besoins domestiques de (4) ..... personnes.

L'abonné déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau dont il peut prendre connaissance en Mairie sans préjudice des voies de recours de droit commun.

Le contrat d'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement du service susvisé.

Toutes les factures devront être envoyées à l'adresse suivante (6)

Fait à Saint Martin la Porte, le

L'abonné,

Le Propriétaire (3),

Le service des eaux,

**NB :** Les renseignements ci-dessus, qui font l'objet d'un traitement informatisé, sont indispensables à toute fourniture d'eau, et sont strictement réservés aux besoins du service. Tout abonné bénéficie du droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Adresse complète du domicile actuel.

(2) Indiquer la qualité de propriétaire, de locataire etc...

(3) Si l'abonné n'est pas le propriétaire du branchement.

(4) Indiquer le nombre de personnes vivant habituellement dans l'immeuble.

(5) la fourniture de l'eau est assurée dans un délai de 8 jours suivant la signature de l'abonnement, s'il s'agit d'un branchement existant en état de fonctionnement.

(6) Indiquer le nom et l'adresse de la personne qui paye les factures.